

08-09/10/2013

RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D' ACTIONS



GROUPE 2 LÉGISLATEURS

■ Objectifs majeurs de la réunion :

analyse des points d'action à entreprendre sur le plan législatif suite à la remise de la synthèse des différents groupes de travail SVS à fin juillet 2013

■ Présents :

COURTEAU Roland, CROZON Pascale, DEROCHE Catherine, DINI Muguette, GUERIN Violaine, HELENON Joëlle, JOUANNO Chantal, KLES Virginie

■ Excusés :

BLONDIN Maryvonne, GEOFFROY Guy

Groupe des législateurs

- Pascale Crozon, députée, va élargir le groupe sur l'Assemblée Nationale.

Points d'action

- Suite à la transmission de la synthèse des groupes à fin juillet, Muguette Dini et Joëlle Hélénon ont repris chaque point soulevé par les groupes et fait un état des lieux législatifs.
- Il relève de cet état des lieux que 1/ dans certains cas des textes existent mais ne sont pas appliqués, 2/ des textes sont en cours d'examen et de vote, 3/ des textes sont à proposer.

A titre d'exemple :

- Madame Kles a introduit par la voie d'un amendement, en commission des lois, le principe de l'obligation de formation de l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences. Un amendement de Monsieur Courteau a complété la liste des professionnels concernés.
-> Mise en oeuvre à suivre
- Lors de l'examen du projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un amendement concernant l'imprescriptibilité des violences sexuelles a été déposé par Muguette Dini*. Cet amendement a été retiré à la demande de Madame la Ministre Najat Vallaud-Belkacem ; il est néanmoins apparu qu'une majorité de sénateurs auraient pu voter en faveur de cet amendement.
-> Il est important de faire réaliser aux législateurs l'ampleur des dégâts humains des violences sexuelles pour que l'on arrête dans ce pays de se retrancher derrière d'éventuelles difficultés juridiques pour modifier la loi. Il est également important de rappeler que l'imprescriptibilité pour l'association SVS s'inscrit dans une modification profonde de la prise en charge des agresseurs.
- Le bridage a priori et non a posteriori du matériel audio-vidéo pour protéger l'enfance semble poser problème dans sa mise en oeuvre malgré une réflexion déjà poussée par Mesdames Jouanno et Kles.
-> Une réunion de travail sur ce sujet est programmée avec Olivier Demacon, Philippe Lacrosse et les sénatrices

Protection de l'enfance

- Muguette Dini a demandé la création d'un groupe de travail « protection de l'enfance » au sein de la commission des affaires sociales du Sénat

Prochaine réunion et divers

- MD effectue le suivi avec les personnes absentes excusées
- Date de prochaine réunion à arrêter

*http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=d45840820130917_11&idtable=d45840820130917_11&_c=imprescriptibilit%E9&rch=ds&de=20121013&au=20131013&dp=1+an&radio=dp&aff=41966&tri=p&off=0&afd=ppr&afd=ppi&afd=pjl&afd=cvn

POUR NOUS CONTACTER

www.stopauxviolencessexuelles.com